

## **Art. 4 Championnat des jeunes.**

Le CEP fixe les modalités pratiques d'organisation (catégories, séries, finales, calendrier, durée des rencontres...) dudit championnat. Le CEP peut se décharger de certaines tâches au profit de la commission des jeunes.

### **4.1 Catégories :**

- Sont DIABLOTINS, les membres qui n'ont pas 8 ans avant le 1 er janvier mais qui le jour de la rencontre sont âgés de 5 ans minimum. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.
- Sont PREMINIMES, les membres qui n'ont pas 10 ans avant le 1 er janvier mais qui ont atteint 7 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.
- Sont MINIMES, les membres qui n'ont pas 12 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 9 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.
- Sont CADETS, les membres qui n'ont pas 14 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 11 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.
- Sont SCOLAIRES, les membres qui n'ont pas 16 ans avant le 1 er janvier mais qui ont atteint 13 ans le jour de la rencontre.

### **4.2 Scores des matchs.**

Sur la feuille de match, le score réel doit être inscrit.

### **Les équipes.**

Les équipes A-B-C-D-... du même club et de la même catégorie ne peuvent aligner plus de 2 joueurs identiques lors des rencontres de la même journée.

### **Sanctions :**

Si un cercle aligne plus de deux joueurs ayant déjà disputés une rencontre le même jour, le score de forfait sera appliqué ainsi que l'amende afférente.